



Définition et mesure de la pauvreté



Taux de pauvreté et seuil de pauvreté

Selon l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le **niveau de vie** est inférieur au seuil de pauvreté fixé conventionnellement.

Le taux de pauvreté au seuil de 60 % du niveau de vie médian est mesuré par la proportion d'individus vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu, net d'impôts directs, par unité de consommation est inférieur à un montant équivalent à 60 % du niveau de vie médian de la population.

Le seuil de pauvreté est calculé par rapport à la médiane de la distribution des niveaux de vie (la moitié de la population dispose d'un niveau de vie supérieur à la médiane, l'autre moitié à un niveau inférieur à la médiane).

L'Insee calcule le taux de pauvreté en France à partir de son enquête annuelle Revenus fiscaux et sociaux (ERFS).

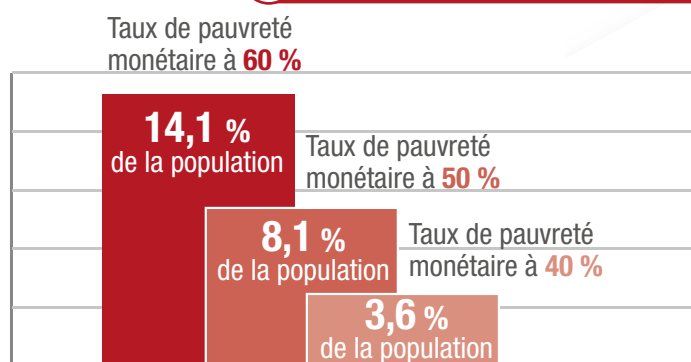
Les États membres de l'Union européenne ont adopté une méthode de calcul de ce seuil fondée sur des critères relatifs, en termes monétaires. Ils se sont mis d'accord sur un ensemble d'indicateurs, dits de Laeken (en 2001). Ainsi, au sein de l'Europe, le seuil de pauvreté est à présent fixé à 60 % du niveau de vie médian. La France utilise donc le seuil de 60 % du niveau de vie médian, mais elle publie aussi des taux de pauvreté selon d'autres seuils (40 %, 50 % ou 70 %).

En 2014, selon l'Insee¹, le taux de pauvreté monétaire à 60 % du niveau de vie médian s'élève à **14,1 %** de la population en **France métropolitaine** (soit **8 800 000** personnes). Ce taux est proche de sa valeur de 2013 (14 %).

Il avait augmenté entre 2008 et 2010 d'environ 1 point dans le cadre d'une conjoncture très dégradée avec une croissance extrêmement rapide du chômage. Il était de 14,3 % en 2012 et proche de 14 % depuis. L'indicateur d'intensité de la pauvreté² est, quant à lui, de 21,3 % en 2012, de **19,8 %** en 2013 et de 20,1 % en 2014.

En 2014, le seuil de pauvreté monétaire à 60 % correspond à **1 008 €** mensuels pour une personne seule. Le seuil de pauvreté monétaire à 50 % équivalait, lui, à 840 € mensuels, et le seuil de pauvreté à 40 % à 672 € mensuels.

1 Taux de pauvreté nationaux en 2014



Champ : France métropolitaine

8,8 millions
(14,1 %)



Population totale
(France métropolitaine) :
64,2 millions

1. « Les niveaux de vie en 2014 », *Insee Première*, n° 1614, septembre 2016.

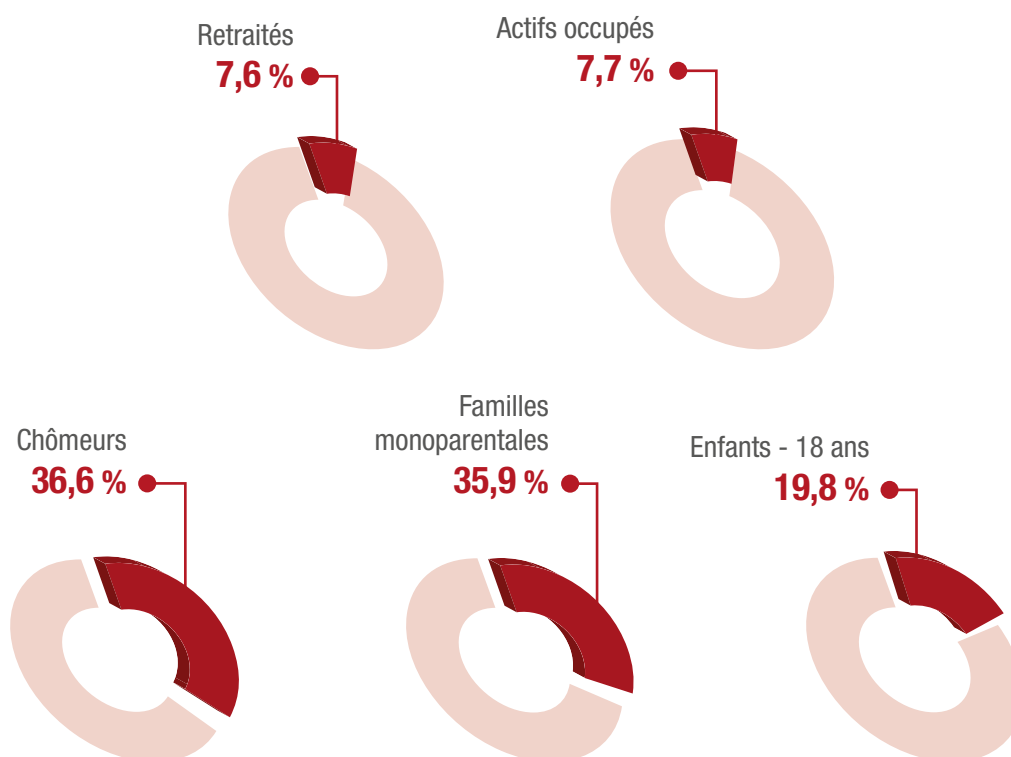
2. Définition Insee : l'intensité de la pauvreté est un indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. L'Insee mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

■ Les catégories les plus vulnérables face au risque de pauvreté

Le statut professionnel, la composition familiale et l'âge influent toujours fortement sur le taux de pauvreté. Pour ce qui concerne l'année 2014, la **composition de la population pauvre** évolue légèrement³ :

- Le taux de pauvreté des **retraités** poursuit sa tendance à la baisse débutée en 2011 : il est de **7,6 %** en 2014 (contre 7,9 % en 2013). Les revalorisations du minimum vieillesse intervenues entre 2008 et 2012 et un niveau de pensions plus élevé pour les nouveaux retraités expliquent cette tendance. En 2014, seul ce dernier effet continue à jouer. Toutefois, « le taux de pauvreté des retraités âgés de 65 ans à 74 ans est de 5,6 %, alors qu'il est de 8,5 % chez les 75 ans ou plus. En effet, « la part des femmes retraitées croît avec l'âge, du fait de leur plus grande longévité. Or, à âge équivalent, les femmes bénéficient en moyenne d'une retraite plus faible que les hommes. Enfin, avec la disparition du conjoint, la part des couples diminue, alors que ce type de ménage présente le plus faible risque d'être en situation de pauvreté. »

2 Taux de pauvreté par catégorie de population en 2014



- Le taux de pauvreté chez les **actifs occupés** s'élève à 7,6 % en 2013 et **7,7 %** en 2014. Le niveau de vie médian des salariés se maintient à 22 320 euros annuels⁴ et leur taux de pauvreté évolue peu (+ 0,1 point).

3. *Ibid.* 1, « Les niveaux de vie en 2014 », *Insee Première*, septembre 2016.

4. Le niveau de vie médian de la population française en métropole s'élève à 20 150 euros annuels.

- La catégorie de la population la plus touchée par la pauvreté demeure celle des **chômeurs**. Leur taux de pauvreté diminue néanmoins de 0,7 point en 2014, passant à **36,6 %** contre 37,3 % en 2013 (il était de 38,7 % en 2012). Leur niveau de vie médian s'accroît de 0,4 % : « En effet, la part des chômeurs occupant auparavant des professions parmi les mieux rémunérées, comme cadres ou professions intermédiaires, a progressé au cours de l'année 2014, tirant à la hausse les montants d'allocations perçues. De plus, fin 2014, les personnes au chômage sont plus âgées en moyenne que celles de 2013. Ainsi, entre 2013 et 2014, la part des chômeurs indemnisés augmente (+ 2,6 points), et le montant moyen d'allocation progresse (+ 0,9 % sur un an). »
- Les **familles monoparentales** sont très touchées par la pauvreté puisqu'en 2014 leur taux de pauvreté est de **35,9 %** contre 34,5 % en 2013, soit une hausse de 1,4 % sur un an. Le revenu d'activité des familles monoparentales **les plus modestes** a diminué du fait « de la baisse des revenus salariaux liée à une hausse du temps partiel dans ce groupe de population. » De plus, « la proportion de familles monoparentales percevant des *minima* sociaux (environ un tiers des familles) est en légère hausse par rapport à 2013. »
- Les **enfants de moins de 18 ans** avaient été particulièrement affectés par la hausse de la pauvreté consécutive à la crise de 2008 (+ 2 points entre 2008 et 2012). Leur taux de pauvreté se stabilise à **19,8 %** en 2014 (19,6 % en 2013), après un recul de 0,8 point en 2013. Ils font partie le plus souvent de ménages composés de personnes actives, dont le taux de pauvreté est quasi- stable.

■ Pauvreté en conditions de vie

La pauvreté en conditions de vie complète l'appréhension de la pauvreté monétaire. Elle mesure la proportion de ménages qui déclarent connaître au moins huit restrictions parmi 27 répertoriées conventionnellement. Ces restrictions sont regroupées en quatre domaines : consommation, insuffisance de ressources, retards de paiement, difficultés de logement. La pauvreté en conditions de vie a concerné **12,8 %** des ménages métropolitains en 2013. Plus précisément, 14,7 % des ménages ont déclaré une ou plusieurs insuffisances de ressources, 13 % ont dit connaître des restrictions de consommation, 8,3 % des retards de paiement et 6,6 % ont indiqué de mauvaises conditions de logement⁵.

L'observation territoriale de la pauvreté

Selon l'Insee, en 2012, le taux de pauvreté est plus important dans les **villes-centres des grandes aires urbaines** (20 % en moyenne) que dans leur couronne, ainsi que dans les **communes isolées** hors de l'influence des villes (17 % en moyenne). « Les deux tiers des personnes pauvres résident dans les grands pôles urbains, alors que ces derniers rassemblent moins de 60 % de la population. À l'inverse, alors que les couronnes des grands pôles urbains regroupent 20 % de la population, à peine plus de 10 % des personnes pauvres y résident. » Ce sont les ménages jeunes, les familles nombreuses et les familles monoparentales qui sont les plus touchés par la pauvreté dans les villes-centres : la pauvreté y concerne en moyenne autour de 27 % des personnes parmi les ménages jeunes, 35 % parmi les familles monoparentales et 37 % parmi les ménages de cinq personnes ou plus.

Source : Insee, « Une pauvreté très présente dans les villes-centres des grands pôles urbains », *Insee Première*, n° 1552, juin 2015.

■ Stratégie Europe 2020

En 2010, les États membres de l'Union européenne se sont fixé un objectif de diminution de **20 millions** du nombre de personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale sur l'ensemble du territoire de l'UE, à l'horizon 2020. La définition de la pauvreté retenue par Eurostat n'inclut pas uniquement le niveau de revenus mais prend aussi en considération les conditions de vie (ou le niveau de privation matérielle) et le niveau d'emploi du ménage : selon l'**indicateur Arope** (*at risk of poverty or exclusion*), une personne est considérée comme pauvre et socialement exclue, lorsque le ménage dont elle fait partie, dispose d'un niveau de revenu disponible inférieur à 60 % du revenu médian national, souffre de privations matérielles graves et connaît des difficultés à trouver un emploi.

Pour la France, cet engagement représentait une réduction de 1,6 million du nombre de personnes pauvres. Cependant, l'évolution constatée entre 2010 et 2014 (source EU/SILC, indicateur Arope) révèle une hausse de 4,75 millions de personnes pour l'Europe, et une baisse de 160 000 personnes pour la France⁶. L'indicateur Arope pour la France a connu de légères fluctuations avant de revenir en 2014 à son niveau de 2008 (18,5 en 2008 ; 19,3 en 2011 ; 18,1 en 2013 ; 18,5 en 2014). En 2015, il redescend toutefois à 17,7 % (-0,8%).

6. Rapport annuel 2015 de la Commission européenne sur l'emploi et la situation sociale, janvier 2016.

Le tableau de bord des indicateurs de l'Onpes

L'approche monétaire est considérée comme limitée et insuffisante pour rendre compte de la pauvreté. Il faut prendre en compte d'autres indicateurs comme le bien-être, l'accès aux droits, à la santé ou à la culture... C'est pourquoi l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Onpes) s'appuie sur un tableau de bord d'indicateurs lui permettant de mieux observer toutes les dimensions et les facettes de la pauvreté et de l'exclusion sociale en France⁷.

Évolution de la pauvreté et de l'exclusion sociale selon les indicateurs de l'Onpes (2003-2013)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2012 *	2013
Taux de pauvreté à 60 %	13	12,6	13,1	13,1	13,4	13	13,5	14,0 (*)	14,3	13,9	14,3	14,0
Taux de pauvreté à 50 %	7,0	6,6	7,2	7,0	7,2	7,1	7,5	7,7 (*)	7,9	8,1	8,5	8,0
Taux de pauvreté en conditions de vie	11,4	14,6 (1)	13,3	12,7	12,5	12,9	12,6	13,3	12,5	11,9		12,5
Taux de pauvreté à 60 % OU en condition de vie		23,7	23	21,9	21,3	20,6	20,4	21,5	21,4	21,5		
Rapport interquintiles des masses de niveaux de vie (100-S80/S20)	4,1	4,0	4,2	4,3	4,2	4,3	4,3	4,5 (*)	4,6	4,6	4,6	4,3
Taux de pauvreté des cinq départements les moins touchés par la pauvreté				8,9	9,0	8,8	9,1	9,7	9,8	-	9,6	
Taux de pauvreté des cinq départements les plus pauvres				19,7	20,3	19,7	20,2	21,1	21,3	-	22,2	
Niveau de vie médian des 65 ans et + / aux 18-64 ans	0,93	0,93	0,92	0,94	0,92	0,93	0,94	0,93 (*)	0,95	0,97	0,99	0,99
Taux de pauvreté des familles monoparentales	27,3	25,6	29,7	30	30,2	30	30,9	32,3 (*)	32,1	33,1	34,2	32,0
Taux de pauvreté des enfants	17,7	16,7	17,6	17,7	17,9	17,3	17,7	19,4 (*)	19,6	19,6	20,4	19,6
Intensité de la pauvreté	18,4	18	18,8	18	18,2	18,5	18,9	19,0 (*)	19,1	20,5	21,2	19,8
Taux de pauvreté en emploi	5,4	6	6	6,4	6,6	7,0 (1)	7,0	7,0 (*)	7,5	7,4	7,8	6,5
Taux de pauvreté à 40 %	2,6	2,5	3,2	3,1	3,1	3,2	3,3	3,4 (*)	3,5	3,7	4,0	3,5
Taux de pauvreté à 60 % ET en condition de vie		5,3	4,6	4,8	4,5	4,8	4,8	5,2	5,3	4,7		

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2012 *	2013
Pauvreté monétaire persistante ⁽¹⁾				6				7	7	8		8
Taux de demandeurs d'emploi non indemnisés							31,7	32,4	33,5	34,9		36,5
Dépenses consacrées au logement > 40 % du revenu disponible						7,8	8,0	8,9	8,6			
Taux de sortants du système scolaire à faible niveau d'études	12,7 (*)	12,3	12,5	12,7	12,8	11,8	12,4	12,7	12,3	11,8		9,7 (*)
Taux de renoncement aux soins pour raisons financières	-	13,3	-	14,1 (c)	-	15,4 (c)	-	15,1 (c)	-	25,7 (*)		
Personnes en situation de pauvreté monétaire, ou en conditions de vie, ou appartenant à un ménage en très faible intensité d'emploi		19,8	18,9	18,8	19,0	18,5 (*)	18,5	19,2	19,3	19,1		18,1

(*) Rupture de série.

(c) : Avec échantillon complémentaire.

(1) Changement d'enquête. Les données de séries différentes ne sont donc pas directement comparables.

Quel budget minimum pour participer à la vie sociale ?

Le neuvième rapport de l'Onpes présente une méthodologie qui permet d'établir le panier de biens et de services nécessaires pour participer effectivement à la vie sociale, ainsi que le montant des budgets de référence correspondants pour six configurations familiales. Leur appréciation s'est appuyée sur la consultation de groupes de consensus constitués de personnes appartenant à différentes catégories socio-économiques. Le chiffrage des biens et services nécessaires a été effectué, à ce stade, pour des ménages vivant dans deux villes moyennes, Tours et Dijon. Ainsi, le rapport préconise, pour une personne seule, un budget mensuel de référence de 1 424 euros, contre 3 284 euros pour un couple avec deux enfants. L'Onpes entend poursuivre cette démarche novatrice en l'étendant à d'autres formes de territoires. En tant que nouveaux repères, ces budgets peuvent être utilisés par tout acteur social désireux de les comparer soit avec les niveaux de revenus des Français, soit avec les seuils de pauvreté nationaux.

Source : Rapport de l'Onpes, *Les budgets de référence, une méthode d'évaluation des besoins pour une participation effective à la vie sociale*, 2015.

